

Mais l'attrape, la raison pour laquelle nous disons qu'il s'agit d'une entrave déguisée, c'est que si la motion ne fait pas l'objet d'un vote dans les 15 jours, le programme de répartition autoritaire annoncé par le gouvernement devient caduc. A mon avis, il n'y a pas de gouvernement décidé à prendre ses responsabilités qui puisse admettre un pareil court-circuitage, ce sabotage automatique d'une politique.

Si l'annonce par le gouvernement d'une situation de crise est suivie du débat, et si la Chambre des communes déclare l'urgence, il n'y a plus qu'à en tirer les conséquences, ne pas chercher à contrecarrer la décision majoritaire de la Chambre comme les trois amendements nous le demandent. Voilà la façon normale et habituelle d'agir. Quand il y a eu un débat et que les opinions se sont exprimées, il n'y a plus qu'à tirer les conséquences du vote et de la décision prise par la suite.

Adopter les amendements, laisser expirer au bout de 15 jours les mesures de répartition décidées par le gouvernement si la question ne peut être tranchée ni dans un sens ni dans l'autre, c'est revenir à la case de départ, c'est se mettre dans la situation d'avoir à tout recommencer. Cela ne ferait que semer le chaos dans les approvisionnements énergétiques du pays. Cela empêcherait le gouvernement d'intervenir rapidement et efficacement pour assurer l'approvisionnement énergétique des Canadiens par la voie du rationnement ou des autres mesures possibles de répartition.

Donc, je le répète, pour un gouvernement disposé à prendre ses responsabilités ces amendements sont un obstacle, presque un traquenard. Comme l'opposition, nous sommes rarement d'accord au sujet des politiques adoptées par le gouvernement, mais, tout compte fait, il faut permettre à ce gouvernement élu par le peuple de décider et d'agir, sinon le Parlement devient inefficace, et c'est le consommateur canadien qui en fait les frais.

J'aurais préféré que le parti conservateur se fasse une conception plus sensée du secteur de l'énergie et du problème des approvisionnements.

● (1500)

Je ne vois vraiment pas pourquoi ils s'entêtent dans cette idée absurde de démanteler Petro-Canada, le seul outil qui nous permette de contrer les décisions arbitraires des sociétés pétrolières multinationales du Canada comme celle de l'affaire Imperial-Exxon dernièrement. Sans société publique capable d'intervenir effectivement, nous resterons toujours à la merci de ces sociétés pétrolières étrangères qui possèdent déjà 90 p. 100 de notre production pétrolière.

Nous devons nous ménager une porte de sortie. Il est évident, si l'on considère notre situation passée au point de vue énergétique, qu'il faut que ce soit une société de la Couronne comme Petro-Canada. J'aimerais que le gouvernement se serve de Petro-Canada avec plus de sérieux. Le ministre est porté à prendre une attitude de patriotard et il nous explique comment

Approvisionnements d'énergie

il se servira de Petro-Canada pour défendre contre les gros méchants, les sociétés Exxon et Imperial. Il pourrait aller bien plus loin pour faire en sorte que Petro-Canada s'approprie les 100,000 barils par jour que la société Imperial accorde à l'est du Canada pour nous dispenser de payer un intermédiaire comme la société Exxon ou de faire face à l'interruption de l'approvisionnement.

Jusqu'ici, si j'ai bien compris le ministre, il a donné à Petro-Canada l'autorisation de négocier l'achat de 100,000 barils de pétrole qui viendraient s'ajouter aux 200,000 barils que le Venezuela a déjà promis aux sociétés Exxon et Imperial. Je ne pense pas que cela soit suffisant et le ministre aurait dû demander à grands cris que la société Imperial comble la réduction de 9,000 barils par jours dont souffrent encore les raffineries de l'est du Canada.

Le seul moyen de contrecarrer des sociétés aussi puissantes que Imperial et Exxon est de créer une société de la Couronne efficace et complètement opérationnelle comme Petro-Canada. Notre parti prévoit que Petro-Canada aura un rôle encore beaucoup plus important dans notre avenir énergétique.

Encore un fois, monsieur l'Orateur, notre parti se doit de voter contre les trois amendements présentés au nom du député de Peace River (M. Baldwin) pour les raisons que je viens d'exposer. J'espère que nous pourrions passer sans trop de retard, cet après-midi, aux autres amendements à l'étude.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion n° 3, inscrite au nom de M. Baldwin.

Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je déclare la motion rejetée sur division.

(La motion n° 3 de M. Baldwin est rejetée sur division.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Cette motion régit les motions n° 4 et 6.

(Les motions n° 4 et 6 de M. Baldwin sont rejetées sur division.)